

15 PROPOSITIONS
POUR LEVER LES FREINS
À L'EXERCICE DES MÉTIERS AGRICOLES
PAR LES FEMMES



Reconnaitre le travail des agricultrices en donnant un statut à chacune d'entre-elles

Proposition 1

Engager des campagnes de communication pour sensibiliser à l'importance d'un statut pour les femmes et les conséquences fortes de l'absence de statut.

Proposition 2

Proposer systématiquement un rendez-vous aux personnes concernées par la limitation du statut de conjoint collaborateur à cinq ans pour définir avec elles le statut vers lequel basculer.



Créer les conditions pour concilier vie familiale et vie professionnelle

Proposition 3

Développer un réseau de soutien et une communication spécifique en direction des femmes victimes de violence, vivant dans les territoires ruraux.

Proposition 4

Permettre un recours au service de remplacement au-delà des 35 heures hebdomadaires.

Proposition 5

Proposer une offre de garde en milieu rural aussi développée et abordable qu'en milieu urbain, avec une prise en charge financière plus élevée pour les familles monoparentales.



Répondre aux besoins de santé spécifiques des femmes du monde agricole

Proposition 6

Renforcer l'aide au répit en proposant un congé en cas de maladie grave chez l'enfant.

Proposition 7

Faciliter une visite systématique chez le gynécologue ou la sage-femme, aux âges clés de la vie, pour les femmes du monde agricole afin de relancer le suivi et leur permettre de bénéficier des actions de prévention et de dépistage, de suivi de la grossesse et de la prise en charge de la ménopause. Par exemple, en développant et en soutenant les initiatives de consultations de gynécologues itinérantes.

Proposition 8

Mettre en place des visites spécifiques, pendant la grossesse et lors de l'accueil du jeune enfant, pour les femmes salariées et non-salariées qui manipulent des produits spécifiques et subissant des conditions de travail avec usure professionnelle.



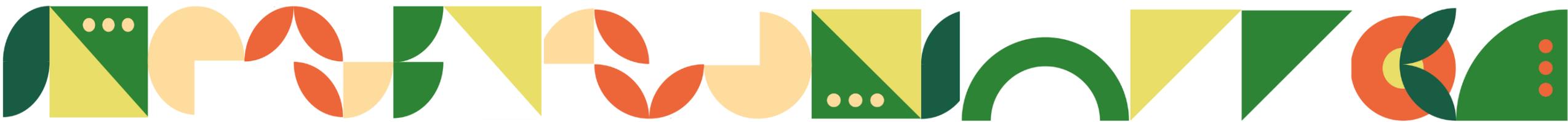
Faciliter l'accès aux métiers du monde agricole

Proposition 9

Obtenir une parité dans les commissions d'homologation du matériel pour intégrer de nouveaux critères (morphologie, poids du matériel...).

Proposition 10

Favoriser la mise en place d'une organisation du travail qui contribue à la bonne santé physique et mentale en développant la prévention primaire⁷ des TMS/TPS⁸ au travers, notamment, de formations « gestes et postures » visant à prévenir les accidents du travail. Plusieurs applications pourront être développées : viticulture manutention, tailles des vignes et des arbres, traite et manipulation des bovins, tâches administratives, etc.



Donner les moyens aux femmes du monde agricole ...

Proposition 11

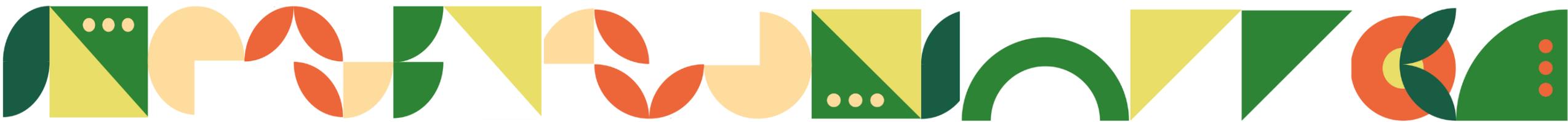
Favoriser l'engagement de toutes et de tous en mettant en place des modules de formation « égalité femmes-hommes » dans les enseignements agricoles et dans les futures « France services agriculture » au moment de l'installation.

Proposition 12

Développer des services de remplacement « vie de famille » qui puissent aussi servir pour les gardes d'enfants, afin de libérer du temps aux femmes souhaitant avoir un engagement citoyen.

Proposition 13

Créer des avantages fiscaux ou des dérogations fiscales quand les femmes s'engagent – notamment pour les familles monoparentales.



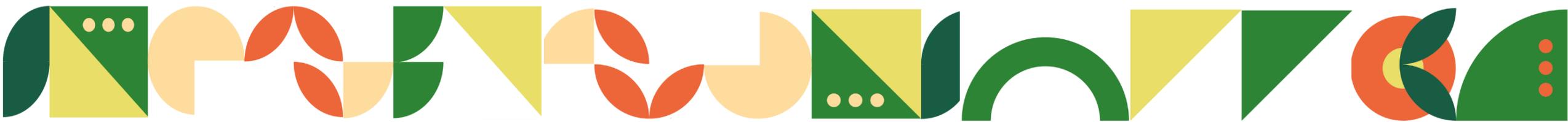
... de prendre des responsabilités professionnelles et sociales

Proposition 14

Faciliter le recours à l'aide à domicile pour toutes les femmes qui en ont besoin.

Proposition 15

Assurer une représentation paritaire lors des élections MSA analogue à celles des chambres d'agriculture : chaque liste comportant au moins un candidat de chaque sexe par tranche de trois candidats. Les organisations professionnelles agricoles pourraient s'inscrire dans la même dynamique.



Merci pour votre attention

